



N°12/2025

LETTRE DE DECEMBRE

Chères Puimoissonnaises, chers Puimoissonnais,

Décembre arrive, accompagné du froid, de quelques flocons de neige tombés en novembre, de l'odeur des feux de cheminée, de la prévision des fêtes... Un mois d'hiver, mais un mois joyeux, un mois qui sera ponctué par des retrouvailles en famille, des gros repas, des cadeaux...

Ces fêtes ne sont pas seulement un moyen d'oublier les tracés du quotidien ni les inquiétudes plus graves, comme les difficultés de notre pays à se doter d'un budget, comme la guerre en Ukraine ou encore comme la situation des familles de Gaza...

Non, ces fêtes sont aussi un moyen de se rappeler que nous vivons aussi pour ce genre de moments, pour partager de l'affection, pour faire plaisir à nos proches, pour la joie que nous saurons diffuser et recevoir. Les fêtes, ce n'est pas seulement un moyen de surmonter les épreuves difficiles, c'est aussi se rappeler que nous sommes humains, appelés au bonheur



Sommaire

- Passage en tout PAV
- Puimoisson village étoilé
- Sens de circulation
- Rampe d'accès mairie
- Dépôts sauvages
- Agenda du mois**
- Festivités de fin d'année
- Informations**
- Atelier équilibre
- Prolifération de rats
- Elagage Enedis
- Mobilité douce DLVAgglo
- Collecte de sapins de Noël
- Fermeture Col de Saint Jurs
- Offre de stage parc du verdon

EDITO



Bien sûr j'aurai une pensée pour tous les Puimoissonnais qui n'auront pas l'occasion de voir leurs proches pour ces fêtes, par choix pour certains, mais pour d'autres parce que ces proches ne sont plus là, parce qu'ils sont éloignés, parce qu'ils sont mobilisés dans une autre partie

de la famille. A chacun, dans les maisons de notre commune comme à l'Epi Bleu, je souhaite à toutes et à tous de passer d'excellentes fêtes de fin d'année.

Personnes isolées, nous viendrons comme chaque année vous visiter en début d'année. Nos pensées vont vers vous pour ces fêtes et des personnes de notre équipe viendront vous rendre visite en janvier, apportant une jolie boîte de chocolats et partageant un moment d'échanges chaleureux."

Fabien Bonino

NOUVELLE RAMPE D'ACCES DE LA MAIRIE

La rampe d'accès PMR (Personnes à Mobilité Réduite) de l'accueil de la poste et la mairie commandé par la mandature précédente a dû être refaite.

Une dégradation progressive a rendu impraticable cette rampe pour les poussettes et les fauteuils roulants.

Ces travaux n'ont pas été éligibles à des subventions, car c'est l'assurance qui en a remboursé la majeure partie. Il ne reste plus que qu'à installer une main courante et pour elle on va demander une subvention, car il s'agira d'un équipement nouveau..



PASSAGE EN TOUT PAV

Comme nous vous l'avions annoncé dans la lettre de juillet, Puimoisson passe en tout PAV (Point d'Apport Volontaire).

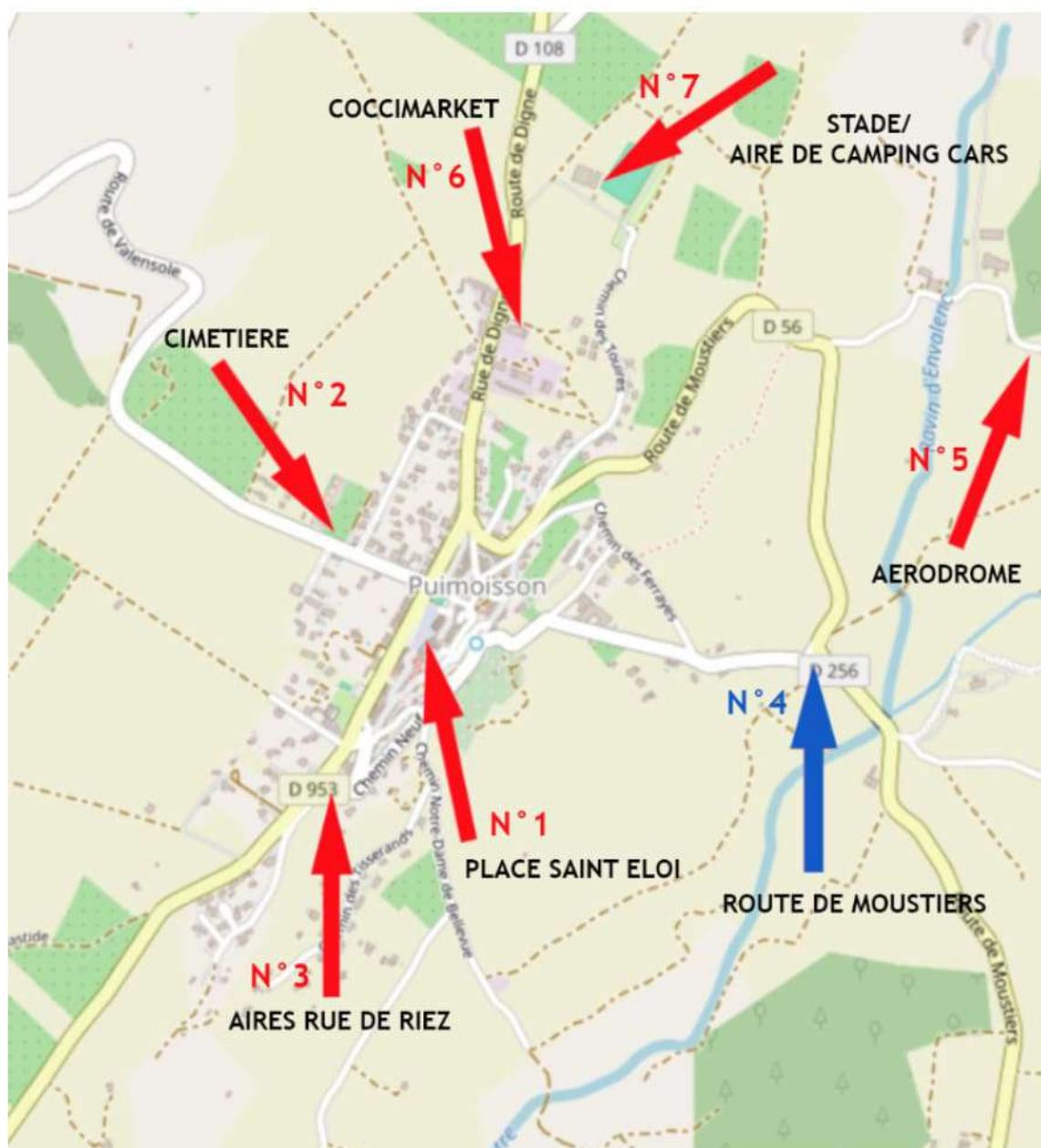
Une information a été déposée dans vos boîtes aux lettres par les services de DLVAgglo courant novembre.

Le regroupement des bacs à Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) se fera le :

Lundi 1er décembre 2025

Durant quelques semaines, vous trouverez ces bacs à côté des colonnes de tri. Cela signifie que les bacs gris dans les quartiers du village, en bout de rue ou de chemin vont disparaître au profit des Points d'Apport Volontaire.

Il y en a 7 sur la commune :



Vous trouverez toutes les informations concernant ces changements dans notre lettre de juillet sur le site : puimoisson.fr

PUIMOISSON LABELISE VILLAGE ETOILE



Nous sommes heureux de vous annoncer que Puimoisson a obtenu sa première étoile après avoir candidaté auprès de l'ANCEP
(Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes).

Le dossier de candidature avec un questionnaire extrêmement détaillé a été constitué par notre municipalité, avec une aide très efficace de Parc du Verdon. Il a été déposé dans le courant du 1er trimestre 2025.

Le label est ensuite attribué pour une durée de 5 ans, renouvelable.

Les labellisées reçoivent un diplôme individualisé valorisant leur engagement actif en faveur de la qualité de leur environnement nocturne et de leur sobriété lumineuse. Ce document peut être remis au maire ou à son représentant par le correspondant local, par un membre du Conseil d'Administration de l'ANPCEN ou un représentant de l'association, en présence des habitants.

Depuis 2009, l'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes (ANPCEN) décerne le label national "Villes et Villages Étoilés" qui récompense les communes et territoires, engagés dans une démarche d'amélioration continue de la qualité de l'environnement nocturne, tant pour les humains que pour la biodiversité. Il incite à repenser les éclairages extérieurs, à réduire la pollution lumineuse et les dépenses d'éclairage public.

La distinction peut aller de 1 à 5 étoiles selon le niveau d'implication.

Près de quinze ans après sa création, le label national "Villes et Villages Étoilés" continue de mobiliser les communes pour améliorer la qualité de l'environnement nocturne.

L'édition 2024-2025 distingue 759 communes et 13 territoires.

Au total, ce sont désormais 1062 communes en France qui bénéficient du label "Villes et Villages étoilés", véritable reconnaissance de leur action pour réduire durablement la pollution lumineuse.

Contrairement à ce que son nom pourrait laisser croire, ce n'est pas une récompense touristique, mais un label environnemental basé sur des critères concrets : extinction des lumières la nuit, type de luminaires, sensibilisation des habitants, ou encore protection de la biodiversité nocturne.

En effet, au-delà d'une réduction de la consommation énergétique, réfléchir à un éclairage plus responsable permet de réduire l'impact de la lumière sur les milieux naturels, les paysages, la vie nocturne, le ciel étoilé, mais aussi sur la santé tout en garantissant la sécurité des biens et des personnes.



CHANGEMENT DE SENS DE CIRCULATION QUARTIER NORD DU VILLAGE

Suite à la réunion de quartier du 31 mai 2025, la demande a été faite de réglementer le sens de circulation dans les rues suivantes :

Grand Rue et rue des Etables Neuves.

Ainsi, prochainement :

La Grand Rue sera en sens unique de la place Saint Eloi vers la rue de Moustiers afin de faciliter la sortie de la place Saint Eloi.

La rue des Etables Neuves sera en sens unique de la Montée du Pasquier vers la rue du Bouchon et à double sens de la Montée du Pasquier vers la rue de Moustiers.

La rue du Bouchon conservera son double sens actuel.

Enfin la rue de Bijou continuera de rester interdite, sauf aux riverains.



DEPOTS SAUVAGES SUR NOS POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

Nous déplorons depuis quelques mois des dépôts fréquents de déchets autour de nos colonnes de tri. Ces déchets déposés à même le sol et recensés, sont soit des objets qui auraient dû être triés et mis dans les colonnes de tri soit emmenés directement en déchetteries comme l'électroménager, le petit mobilier, les matelas, les gravas ou déchets de travaux.... Or cet abandon illégal de déchets par des particuliers ou des professionnels n'a pas de raison de persister car la totalité des déchets dispose aujourd'hui d'une filière de collecte et d'élimination appropriée. Ces dépôts d'ordures, quel qu'en soit la nature ou le volume, en un lieu où ils ne devraient pas être sont considérés comme un dépôt sauvage et relèvent d'un acte d'incivisme puni par la loi.



Nous avons pourtant, à notre disposition des espaces dédiés aux colonnes de tri sélectif, deux déchetteries et en cas d'impossibilité de se déplacer, après inscription, un service d'enlèvement à domicile. Non seulement ces dépôts anarchiques sont une source de dégradation de notre environnement mais aussi ils nuisent à notre qualité de vie.

Bien que Dlvgaglo a la compétence de la collecte et de la gestion des déchets sur notre territoire, l'enlèvement de ces dépôts sauvages restent à la charge de notre commune. Ainsi de ce fait, ce sont nos agents communaux qui les ramassent, les trient, les emmènent à la déchetterie. Bien entendu cette tâche, qui pourrait être évitée, prend beaucoup de temps à nos agents, au détriment des autres travaux courants et nécessaires pour l'entretien de notre village.

Nous appelons à un retour au civisme, pour le bien vivre ensemble ; nous ne pouvons tolérer ce laisser aller, cette négligence, cet égoïsme...

Pour rappel, les déchetteries de Roumoules (à 4km) et de Valensole (15 km) sont ouvertes tous les jours ouvrables du lundi au samedi de 8h30 à 12h et de 13H30 à 17h30.

Enfin, rappel à tous ceux qui ne l'ont pas encore fait : depuis le premier janvier 2023, Dlvgaglo demande à tous les résidents du territoire de s'inscrire au préalable afin d'obtenir un QR code permettant le libre accès à toutes ses déchetteries. (joindre à cette demande : une pièce d'identité et un justificatif de domicile).

Marché de Noël PUIMOISSON

40 exposants

SAMEDI 06 DECEMBRE

9H30 - 17H30

Ouverture de la crèche

aux mille santons

9h30 - 12H30 Balade à poney

14h - 17h Photo avec le père Noël

17H illuminations des rues

Marché en musique

Tombola

Foodtruck

Ne pas jeter sur la voie publique

Organisé par le comité des fêtes

2025 PUIMOISSON 2026
04410

La Crèche aux Mille Santons



Eglise
St Michel

A VISITER



du 6 décembre au 2 février
les week-ends de 15h à 17h

Associations
Horizon et
Comité des fêtes



ou sur rdv
0673112167
ne pas jeter sur la voie publique

ASSOCIATION "LES AMIS DE L'EPI BLEU"

Marché de Noël

Mercredi 10 Décembre 2025

à partir de 13h30

EHPAD L'EPI BLEU

PUIMOISSON

Nombreux artisans

Vente de boissons et crêpes

Marrons chauds

Tirage de la Tombola

Ne pas jeter sur la voie publique



ÉCOLE MARIA BORRÉLY

JEUDI 18 DÉCEMBRE

REPAS DE NOËL

En présence de M. le maire, des conseillers municipaux
et des agents communaux



Distribution de friandises de Noël offertes
par la municipalité.

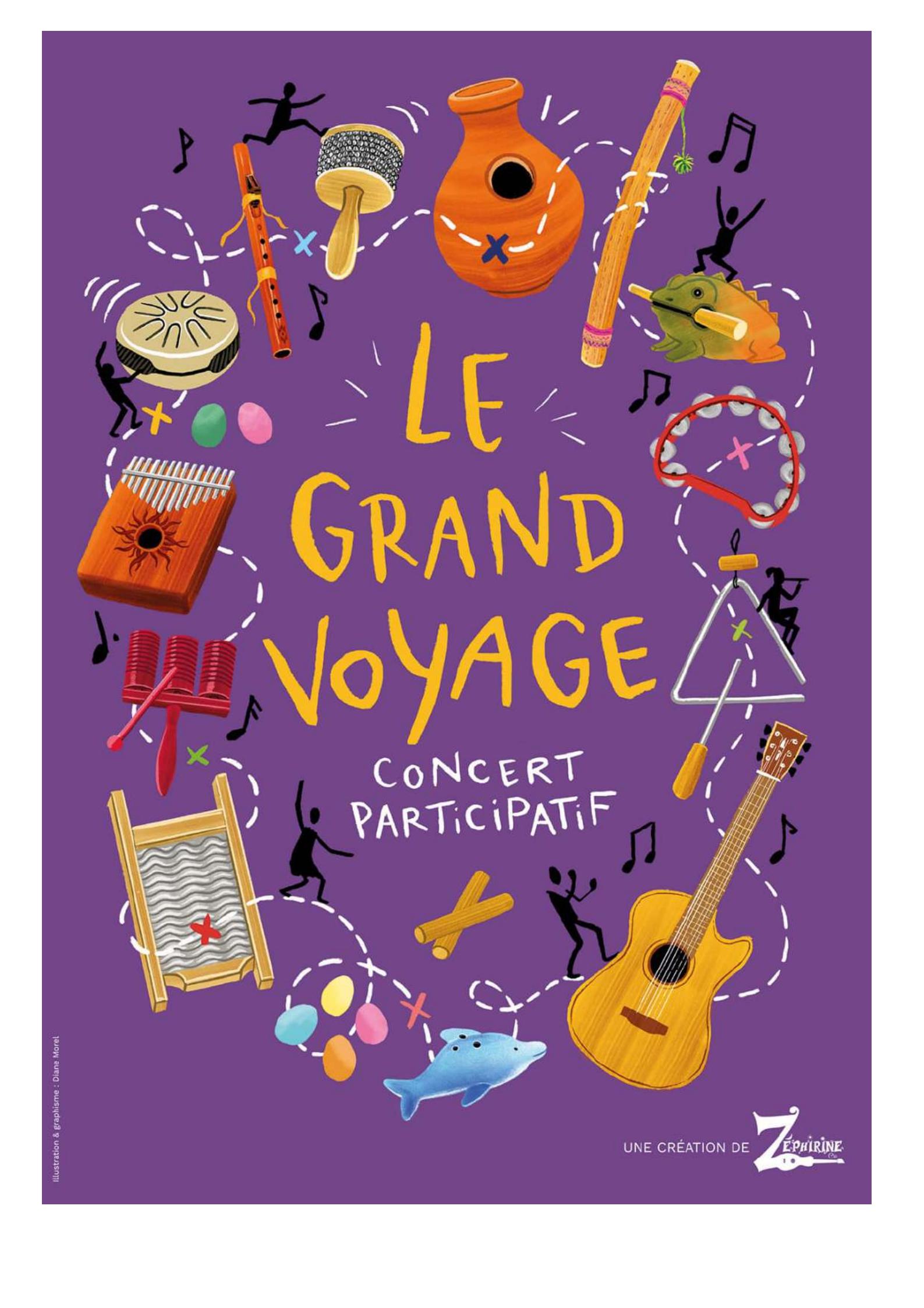


Spectacle “Le grand voyage”

15H

Offert à toute l'école par l'association Les enfants du Verdon
en collaboration avec l'association Horizon





LE GRAND VOYAGE

CONCERT
PARTICIPATIF

Cinéma

CINÉMA
de Pays
«Tournée»


CINÉMA ITINÉRANT EN MILIEU RURAL

PUIMOISSON

SALLE POLYVALENTE

Lundi 29 décembre

Le programme
vous sera dévoilé
ultérieurement

16H

La séance est offerte aux
jeunes Puimoissois(es)
de 12 à 18 ans.
Retrait des places à l'accueil
de la mairie sur justificatif

Le programme
vous sera dévoilé
ultérieurement

18H30



LE PROGRAMME

Horaires & programmes ☎ 0 789 089 556 cinemadepays.wixsite.com/cinema



ALPES DE HAUTE
PROVENCE
LE DÉPARTEMENT

REGION SUD
PROVENCE ALPES
CÔTE D'AZUR



centre national
du cinéma et de
l'image animée

Attention! supplément
de 2€ pour les films
NUMÉRIQUE
3D

ENTRÉE
6€

Tarif unique



CA
CRÉDIT AGRICOLE
PROVENCE CÔTE D'AZUR

planet'paintball

Couleurs
Paysannes

Mon Bureau
priez-moi

B.C CONTACT

HPI

MOV'IT

Rejoignez-nous!
facebook

ATELIER EQUILIBRE

L'atelier « Equilibre » mis en place par la commission Solidarités de la commune, avec le soutien de l'ASEPT PACA, de Sport santé 04 et des caisses de retraite, a eu lieu chaque vendredi, sur douze semaines depuis le 12 septembre dernier. Compte tenu du grand nombre de personnes inscrites, deux séances successives ont été organisées. Ainsi, les cours ont pu se dérouler dans les meilleures conditions possibles, pour chacun.

La conduite de cet atelier a été une réussite grâce aux compétences et à la gaité de Clara Fragnol, notre éducatrice, qui a su, dès le départ, créer une ambiance propice à la détente, apportant à chacun, joie, bien être et bonne humeur. Les participants ont tellement apprécié ces séances qu'un bon nombre d'entre eux souhaitent poursuivre cette activité.

L'Association Horizon prendra le relais dès le vendredi 09 janvier 2026.



Clara Fragnol sera notre animatrice, et l'association « Sport Santé 04 » notre prestataire jusqu'au mois de juin.

Les séances auront lieu chaque vendredi à 15h dans la salle polyvalente de l'école.



Le tarif pour 20 séances est de 45€/pers pour les adhérents inscrits à l'association Horizon en 2025-2026 et 60€ pour les nouveaux adhérents.(45€ + 15€ d'adhésion). Les inscriptions se feront dès les premiers cours du mois de janvier.

Pour tout complément d'information contacter Maryse Aubry maryse.aubrybourjac@gmail.com

DIAGNOSTIC RATS HAUTES CONDAMINES

Nous vous avons informé par Panneau Pocket du début du mois de novembre d'un problème de prolifération de rats dans le quartier des Hautes Condamines

La mairie alertée par des habitants de ce secteur a pris plusieurs initiatives afin de trouver l'origine de cette prolifération :

- Les services de DLVAgglo ont sondé les canalisations enterrées sans rien trouver.
- La société Duransia propriétaire des silos sont venus inspecter ses locaux. Elle a procédé à un nettoyage complet de tous les résidus de grains et a mis en place des mesures préventives.
- La société Verdon 3D est venue mardi 25 novembre pour faire une inspection du quartier et a interrogé toutes les personnes dans les secteurs indiqués par des cercles jaunes sur la carte ci-dessous.



La société Verdon 3D nous a donné un compte-rendu très complet sur son intervention.

Il en résulte que «*le problème de rongeurs est concentré dans quelques habitations mais aucune source spécifique n'a été trouvée. Ni les silos, ni les égouts, ni aucune maison concernée ne semblent être le foyer de ces nuisibles.*

Les personnes concernées peuvent contacter une société de dératisation qui pourra s'occuper de ce problème de présence de rats dans leurs habitations»

TRAVAUX D'ELAGAGE A PROXIMITE DES LIGNES ELECTRIQUES

Dans le cadre de sa mission de sécurisation du réseau électrique et afin de garantir une qualité de fourniture optimale, Enedis va réaliser d'importants travaux d'élagage à proximité des lignes électriques sur notre territoire.

Ces travaux seront effectués par l'entreprise « Travaux et Environnement » pour le compte d'Enedis, à partir du :

1er décembre 2025

pour une durée estimée de 4 mois.

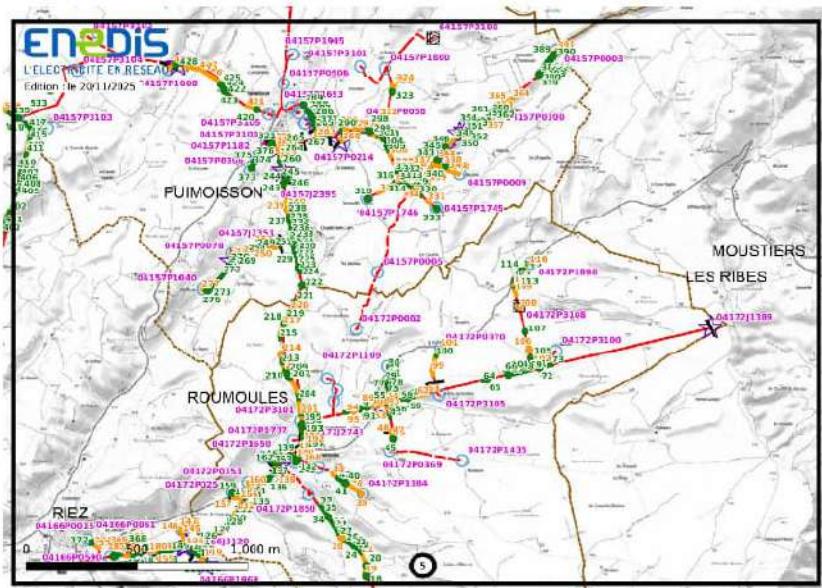
Ils débuteront par des travaux sous tension, puis se poursuivront par des travaux hors tension.

Les communes concernées sont : Puimoisson, Riez, Roumoules et Valensole.

Ces opérations sont indispensables pour :

- Assurer la sécurité des personnes et des biens,
- Préserver l'intégrité du réseau électrique,
- Maintenir une qualité de fourniture optimale.

Le prestataire prendra prochainement contact avec les services de la mairie ainsi qu'avec les propriétaires concernés afin d'organiser au mieux ces interventions.



À noter :

- Le bois reste la propriété du propriétaire de la parcelle.
- Être vigilants : Enedis ne pourra être tenu responsable en cas de disparition ou de vol du bois laissé sur place.
- Pendant la durée des travaux, vous pourrez échanger directement avec le prestataire sur place pour toute question ou précision.

MOBILITE DOUCE

Le dispositif Prime VAE mis en place par DLVAgglo pour l'année 2025 a rencontré un véritable succès, avec 39 demandes acceptées sur les 50 primes disponibles depuis le début de l'année.

Au vu de cette dynamique très positive, l'Agglomération prévoit d'ores et déjà le renouvellement du dispositif pour 2026, dans les mêmes conditions.

En effet, dans le cadre de sa politique de développement des mobilités douces, DLVAgglo souhaite inciter les administrés du territoire actifs à envisager autrement leurs déplacements, notamment domicile-travail.

Les personnes pouvant bénéficier de cette subvention doivent résider sur le territoire de DLVAgglo (25 communes), être en activité professionnelle et avoir 18 ans ou plus.

La subvention est d'un montant de 200 euros (deux cent euros) TTC pour tout achat d'un VAE.

L'acquisition du vélo à assistance électrique devra être faite en amont auprès d'un fournisseur agréé et local, correspondant à un cycle doté d'une batterie sans plomb et répondant à la norme française NF EN 15194.

La complétude du dossier de demande permettra le versement par virement de cette prime VAE, sous réserve d'un quota de 50 demandes uniques pour 2025.



Renseignements :

<https://mobilite.dlva.fr/aide-a-lacquisition-velo-a-assistance-electrique/>

CETTE ANNÉE MON BEAU SAPIN SERA UTILE !

Grande collecte gratuite
organisée par DLVAgglo
**DU 26 DÉCEMBRE
AU 18 JANVIER !**

POURQUOI ?

DLVAgglo récupère
vos sapins (hors sacs
à sapins) afin de les
valoriser. Ils seront broyés
puis utilisés pour le
paillage des communes



Deux points de collecte à Puimoisson

Parking Coccimarket (Rue de Digne)

Sous la coopérative (Chemin neuf)

DLVA.fr

04 92 70 34 00

FERMETURE DU COL DE SAINT JURS

Nous avons été informé par la mairie de Saint Jurs de la fermeture définitive du Col de Saint Jurs depuis le 24 novembre 2025 par arrêté municipal.

Depuis cette date, il est interdit à tous les véhicules motorisés d'emprunter la piste du Col de Saint Jurs

Cet arrêté est motivé par :

- 1 *La dangerosité de la piste et les incidents et accidents en augmentation,*
- 2 *Par l'impact particulièrement préjudiciable d'un circulation importante de véhicules motorisés de loisir, sur la tranquilité, la qualité de l'air et la sécurité publique.*
- 3 *L'impact préjudiciable de la circulation motorisée sur les milieux naturels*
- 4 *Les dégradations induites par la présence de camions aménagés et de camping-car*
- 5 *L'activité pastorale, forestière et agricole importante sur le secteur en toute saison.*
- 6 *le risque important d'incendie de forêts et ce en toute saison.*
- 7 *La présence d'un captage alimentant Saint Jurs en eau potable.*

Cet arrêté n'est pas opposable :

- 1 *Aux véhicules remplissant une mission de service public, véhicules des services incendie et secours.*
- 2 *Aux propriétaires ou ayant droits circulant à des fins privées sur leurs terrains.*

(extraits de l'arrêté municipal 2025*27)



Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à la mairie de Saint Jurs.

RÉNOVATION DE VOTRE LOGEMENT



INFORMATIONS & CONSEILS

- Travaux pour les économies d'énergie
- Adaptation à la perte d'autonomie
- Aides financières



Accueil téléphonique
du lundi au vendredi
9h-12h30 et 13h30-16h30

04 90 74 09 18